

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 21 [i.e. 22]

Artikel: L'homme qui va dîner en ville
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que selon la réponse que vous lui ferez et à nous, nous scachions de quelle sorte nous aurons cy apres à nous conduire en vostre endroit. Priant Dieu tres chers et grands amys alliez et confederez, qu'il vous ayt en sa tres sainte garde. Escript au camp devant le fort Sainte Catherine¹, le quatrieme jour de Decembre l'an 1600.

(Signé) HENRY. (Contresigné) DENEUVILLE.

C'était un véritable ultimatum. Le gouvernement fit écrire au roi une réponse pleine de dignité. Après avoir témoigné la surprise que lui causait la lecture de sa lettre, il lui rappela que Fribourg s'était montré disposé à renouveler les anciens traités d'alliance avec la France pour la conservation de laquelle tant de Fribourgeois avaient versé leur sang dans maintes batailles. Tout en assurant ce prince de ses sentiments d'amitié, il lui expliqua que la levée de soldats accordée à l'Espagne n'avait pas été dirigée contre la France, mais que des traités d'alliance défensive conclus avec la Savoie à la suite de la conquête du pays de Vaud, nous obligeaient, en compensation, à défendre les Etats du Duc lorsqu'ils seraient menacés.

Cette réponse franche et loyale calma le roi, qui fit du reste la paix avec Charles-Emmanuel et renouvela l'alliance de la France avec la Suisse.



L'homme qui va dîner en ville.

Je ne sais pas de plus beau spectacle au monde, dit Brillat-Savarin, qu'un homme qui va dîner en ville.

J'entends un homme bien constitué, ayant passé l'âge où l'on se repaît seulement d'illusions.

— L'homme qui va dîner en ville sort de chez lui vers cinq heures ; il n'est pas ennemi d'une promenade modérée, il entreprendra volontiers un détour pour traverser quelque avenue ombragée. Un rayon de soleil, un brin de verdure, les rires des enfants, tout cela a une action sur l'appétit.

— Il a fait un bout de toilette, cela va sans dire, car la gastronomie veut être honorée, et il n'y a pas de fête plus importante qu'un festin. Les vêtements sont amples. Il n'a pas hésité à ceindre la cravate blanche, la cravate de batiste, dont le doux éclat s'harmonise si bien avec la neige de la nappe et l'argent du service, — mais la cravate molle, haute d'un travers de doigt, pas davantage.

— L'homme qui va dîner en ville est reconnaissable à son allure égale et certaine, bien différente de celle du flâneur. Il a le regard indulgent, et il offrirait volontiers des excuses aux personnes qui le heurtent. Je crois même qu'il éviterait d'avoir une affaire en ce moment. — Dame ! écoutez donc !

— De temps en temps, il s'arrête pour interroger son appétit. Peut-être n'a-t-il pas assez faim ; peut-être ne s'est-il pas préparé suffisamment, pendant le jour, au grand acte de la soirée.

Alors se dresse devant lui la question difficile des appétitifs. Aura-t-il recours au vermouth ou au

¹ Savoie.

madère ? — Moi, je lui conseillerais de ne rien prendre du tout, d'attendre et d'espérer.

En général, je ne crois pas que la faim s'achète ; elle se conquiert, et surtout, elle est une vocation.

Mais l'homme qui va dîner en ville n'a pas toujours ces inquiétudes. S'il reprend son chemin en souriant, s'il passe fréquemment sa langue sur ses lèvres, c'est qu'il se sent en goût comme un chanteur se sent en voix. Vous pouvez être tranquille ; il donnera son ut dièze d'estomac.

A mesure qu'il se rapproche du but, l'homme qui va dîner en ville ralentit le pas ; il double sa satisfaction en la retardant ; il crée dans son esprit le menu du repas qu'il va faire ; il l'augmente, il l'atténue ; il caresse du souvenir certains plats favoris et espère qu'il les retrouvera.

Sa cuisinière avait un talent particulier pour le chauffroix de vanneaux ! se rappelle-t-il.

Il se fait un plan de conduite, il se trace un programme sage ; il se promet, par exemple, de se comporter discrètement avec les hors-d'œuvre, de ne pas insister sur le poisson, de céder à demi aux entrées, de se ménager des ressources pour les entremets, de mouiller un peu son vin au début.

Pourvu qu'il lui reste encore quelques bouteilles de son Château-Lascombe de 1858 ; murmure-t-il.

Et les battements de son cœur redoublent lorsqu'il se trouve enfin devant la porte. S'il allait se heurter à un contre-ordre ? Il frissonne à cette idée. Mais il se rassure en sentant, du bas de l'escalier, d'exquises odeurs arriver jusqu'à lui. Il monte, il parvient à l'étage indiqué ; il donne une dernière fois, du jeu à la boucle de son pantalon, sa main a touché le cordon de la sonnette. Une porte s'ouvre, pleine de chauds parfums.

— Ah ! vous voilà, monsieur ! s'écrie une bonne ; on n'attend plus que vous pour se mettre à table.

— Vraiment, Catherine ?

Elle l'aide à se débarrasser de son paletot.

Et l'homme qui va dîner en ville est arrivé.

Le tabac de Payerne :

Le sol de la contrée de Payerne est très fertile. On y cultive des pois, des lentilles et du blé ; mais la principale production est le tabac. Le gouvernement de Berne voyant les progrès que faisait l'usage du tabac, essaya plusieurs fois de les arrêter par des mandats sévères en 1659, 1661 et 1675, qui défendaient absolument de fumer du tabac. Le dernier édit condamne à une amende de 50 francs. ceux qui y contreviendraient ; la peine était quadruple pour tout homme revêtu de quelque emploi. On institua même un tribunal particulier, qu'on appela la *chambre du tabac* et qui a subsisté jusqu'au milieu du siècle passé. L'usage du tabac râpé était alors si généralement répandu dans le pays de Vaud, que chacun portait sur soi une petite râpe, dont l'intérieur, en forme de boîte, renfermait une petite carotte de tabac. On en prenait aussi à l'église et dans les intervalles du sermon on sortait sa râpe et